



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2014

La séance est ouverte à 18h.35, par Mme Françoise CERUTTI, présidente.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Claire-Lise HALDEMANN et Céline VENDEIRA, Messieurs Luca BONAITI, Marc BRÜDERLIN, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO et Claude-André MEYER, conseillères et conseillers municipaux.

Excusé : Monsieur Olivier GASPOZ, conseiller municipal.

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mars 2014 ;
2. Communications du bureau du Conseil municipal ;
3. Communications de l'Exécutif ;
4. Propositions de l'Exécutif

Délibérations

D 05-2014 P : Approbation des comptes 2013

D 06-2014 P : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2013 et des moyens de les couvrir

5. Election des membres du bureau du Conseil municipal ;
6. Autres propositions de motions et de résolutions ;
7. Rapports des commissions ;
8. Fixation des dates des prochaines commissions ;
9. Questions et divers.

Décisions prises durant la séance du Conseil municipal

- Approbation des comptes 2013 : 10 pour et 1 abstention.
- Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2013 et des moyens de les couvrir : 10 pour et 1 abstention.
- Motion pour la participation de la commune d'Avusy au festival Antigél 2015 : unanimité

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2014

Pas de remarques.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents (9).

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Rien à signaler.

3. Communications de l'Exécutif**3.1 Assemblée générale du Burkina Faso**

Le but de cette assemblée était de prendre connaissance des comptes et de la manière dont était gérée l'association.

M. JEMMELY rappelle, pour ceux qui ne connaissent pas l'historique, que cette association avait été mise en place, il y a environ 20 ans, pour la création d'une école. Huit communes participaient à cette action, par le biais d'une subvention de Fr. 6'000,--/année chacune. Au fur et à mesure, cette école s'est agrandie, et malheureusement les pertes d'exercices vont crescendo avec les agrandissements. Il faut compter plus ou moins Fr. 3'000,-- de pertes/année.

La commune de Cartigny s'est retirée du projet l'année passée, mais ne va pas supprimer son aide d'un coup, elle va diminuer de Fr. 1'000,-- par année sur 4 ans.

Lors de cette assemblée, la commune de Dardagny a annoncé qu'elle se retirait aussi. Nous nous retrouvons donc à 6 communes et la charge commence à devenir très lourde. Il faudrait que de nouvelles communes adhèrent à cette cause. Car malheureusement, au vu des chiffres, l'école n'arrivera jamais à s'autogérer comme cela était prévu à la base, et nous ne pouvons pas les laisser tomber.

18h.40, M. GOY rejoint la séance.

Une dizaine de personnes des communes concernées vont se rendre sur place au mois d'octobre de cette année. Il faut savoir que l'Etat du Burkina Faso ne met pas un centime dans cette école, il compte sur les autres. Il s'agit d'un des pays les plus pauvres au monde.

M. FLECK précise que Fr. 6'000,-- en moins équivalent à un professeur en moins et le risque est de fermer l'école. Il est clair qu'avec deux, trois communes en moins, nous n'y arriverons pas.

M. GARDI précise qu'à l'époque, notre volonté était que l'Etat du Burkina Faso n'y mette pas d'argent, pour ne pas qu'il ait la mainmise et qu'il contrôle tout. La situation a peut-être évolué, mais à l'époque ce n'était pas le cas. A voir...

C'est déjà difficile qu'une école s'autofinance chez nous, mais alors là-bas...

M. JUNGO précise que dans ces pays, les écoles sont pour la plupart payantes.

M. JEMMELY : en effet, Fr. 50,--/année. L'autogestion devait s'effectuer grâce à la vente de ce qu'ils produisent dans l'école et le jardin potager sert à nourrir les élèves à midi.

M. MEYER demande pourquoi certaines communes se sont retirées ?

M. JEMMELY : c'est le Conseil municipal qui a choisi de changer d'orientation.

M. GOY : cela représente combien de pourcent en moins pour cette école et n'existe-t-il pas une coopération fédérale qui puisse aider ?

M. JEMMELY : cela fait 25 % en moins. M. LÄDERMANN tape partout où il peut (privés, officiels, etc.). Mais toutes les pistes sont ouvertes, même si c'est pour de l'aide à court terme.

18h.45, M. ETIENNE rejoint la séance.

3.2 Réponse à la motion pour étude sur la faisabilité d'un chauffage solaire au centre communal

M. le Maire a à nouveau approché les propriétaires de la parcelle 3411 (il s'agit d'une hoirie) et ces personnes ne veulent pas vendre.

Leur but est d'essayer de déclasser ce terrain pour construire dessus.

Il faudrait donc trouver un autre terrain.

3.3 Giratoire route de Chancy

Une nouvelle lettre est partie.

3.4 TPG

Un rendez-vous est fixé le 15 mai prochain à Soral pour parler des dégâts sur l'ensemble des trois communes (Soral, Laconnex et Avusy).

3.5 Trou au chemin de Cusinand

La voirie cantonale a bouché le trou et installé une balise à l'angle.

3.6 Toit de la Laiterie

La régie a demandé un devis à l'entreprise Cerutti (toit très sale et chéneau abîmé dans l'angle).

3.7 Assemblée mensuelle de l'ACG

Le comité a été approché par le Conseil d'Etat pour lancer un travail de remise à plat des tâches à répartir entre le canton et les communes. Il ne s'agit en aucun cas de péréquations financières.

Cette information a suscité des réactions dans l'assemblée, et la majorité souhaite qu'un groupe de travail intercommunal soit constitué avant que le bureau de l'ACG rencontre les conseillers d'Etat, afin de se préparer aux éventuelles «entourloupes».

3.8 Sécurité

Les communes de la Champagne ont adressé une lettre à M. MAUDET lui disant qu'elles sont prêtes à rediscuter du concept de sécurité, pour autant que le canton fasse un effort. L'idée est donc de savoir ce que l'Etat est prêt à faire pour nos communes.

4. Propositions de l'Exécutif

4.1 Approbation des comptes 2013

Mme CERUTTI : avant de passer à la lecture, les conseillers ont-ils des questions ?

M. ETIENNE est surpris de constater qu'en lisant le rapport du réviseur, il ne trouve pas les mêmes chiffres que ceux qui sont présentés ce soir ?

M. GANGLOFF : cela vient de l'AVS. Le réviseur avait les mêmes chiffres que ceux qui étaient dans les mains de la commission des finances, mais entre-temps, nous avons reçu la facture finale 2013, qui a été directement passée dans les comptes, ce qui augmente la charge du compte AVS et diminue le bénéfice d'autant.

M. ETIENNE aimerait le détail du poste 08.314 – entretien d'immeubles, car il aimerait savoir d'où vient le dépassement ?

M. GANGLOFF : il s'agit d'un poste extrêmement sollicité, car toutes les interventions faites sur les bâtiments viennent s'inscrire dans ce compte.

M. ETIENNE : serait-il possible d'avoir le détail par e-mail ?

M. JEMMELY : le compte sera détaillé lors de la prochaine commission des finances.

M. BUBLOZ : le montant du bénéfice est obtenu avec la comptabilisation de Fr. 101'726,-- dans le poste pertes sur débiteurs, car la solution choisie est d'augmenter les réserves plutôt que d'augmenter le bénéfice, ce qui est plus facile d'utilisation. Il s'agit de la solution retenue pour cet exercice, à laquelle les membres de la commission n'adhèrent toutefois pas tous.

Certains postes ont été dépassés en cours d'année, mais ils ont été compensés par une bonne gestion et des économies réalisées sur d'autres postes.

M. BUBLOZ précise que l'explication de sa dernière intervention figure dans les notes explicatives distribuées à tous les conseillers.

M. JEMMELY : la plupart des dépassements ont été annoncés au Conseil municipal au fur et à mesure. L'apport d'argent exceptionnel de 2013, dû aux reliquats, nous a permis de procéder à des amortissements anticipés.

M. BUBLOZ : la question de savoir s'il est judicieux de procéder à des amortissements anticipés sera reprise en commission des finances.

M. JEMMELY : ce n'est pas forcément judicieux, mais si nous n'avions pas procédé de la sorte, nous aurions eu un bénéfice énorme qui serait rentré dans la fortune nette, et nous ne pouvons plus rien faire avec.

M. GANGLOFF : sans compter que cette manière de procéder libère de l'argent pour les nouvelles dépenses.

M. ETIENNE : tout se discute, car cette manière de procéder monopolise le bénéfice sur l'année. Il s'agit d'une charge artificielle que nous créons et qui est amortie à un rythme surfait.

D'autre part, nous sommes maintenant bénéficiaires de l'installation photovoltaïque, car nous avons à peu près Fr. 12'000,-- pour Fr. 4'000,-- d'amortissements, ce qui représente un bénéfice d'environ Fr. 8'000,--.

M. JEMMELY attire l'attention sur le fait que nous étions avertis qu'au début il était normal d'avoir une surproduction. Mais c'est une bonne chose que nous ayons réalisé cette centrale et c'est une chose à développer sur la commune.

Les conseillers n'ayant plus de questions, Mme CERUTTI lit le projet de délibération, et c'est avec 10 pour et 1 abstention, que le Conseil municipal

D E C I D E

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2013.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2013 pour un montant de Fr. 4'506'996.55 aux charges et de Fr. 4'511'772.50 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 4'775.95.
3. D'approuver le compte d'investissement 2013 pour un montant de Fr. 215'896.10 aux dépenses et de Fr. 0.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 215'896.10.

4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 215'896.10 par l'autofinancement à raison de Fr. 1'222'803.30 au moyen de la somme de Fr. 834'166.75 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de Fr. 383'860.60 et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 4'775.95.

L'excédent de financement s'élève à Fr. 1'006'907.20.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 4'775.95 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2013.

D'approuver le bilan au 31 décembre 2013, totalisant à l'actif un montant de Fr. 31'746'309.80 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr. 16'315'213.94
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr. 15'431'095.86
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Fr. 0.00
- Découvert (nature 19)	Fr. 0.00
Total de l'actif	Fr. 31'746'309.80

et au passif un montant de Fr. 31'746'309.80 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr. 305'724.49
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr. 16'372'575.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr. 25'509.25
- Provisions (nature 24)	Fr. 1'733'822.23
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr. 1'639'128.75
- Fortune nette (nature 29)	Fr. 11'669'550.08
Total du passif	Fr. 31'746'309.80

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2013 à Fr. 0.00.

4.2 Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2013 et des moyens de les couvrir

Les conseillers n'ayant pas de questions, Mme CERUTTI lit le projet de délibération, et c'est avec 10 pour et 1 abstention, que le Conseil municipal

D E C I D E

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2013 suivants pour un montant total de Fr. 828'934.00, soit :

02	MAIRE ET ADJOINTS		
02.0.300.00	Indemnités aux Maire et adjoints	Fr.	1 109.05
02.0.317.00	Dédommag. aux Maire et adjoints	Fr.	2 807.50
05	ADMINISTRATION GENERALE		
05.0.301.00	Traitement du personnel	Fr.	18 589.70
05.0.303.00	Ass. sociales, AVS/AI/APG/Chômage	Fr.	9 005.65
05.0.318.00	Honoraires et prestations	Fr.	3 990.15
05.0.352.00	Cotisation au SIACG	Fr.	1 077.00
08	IMMEUBLES PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
08.0.311.00	Achat mobilier, machines, véhicule	Fr.	13 814.47
08.0.312.00	Eau, énergie, combustibles	Fr.	163.38
08.0.313.00	Achat fournitures et marchandises	Fr.	7 218.18
08.0.314.00	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	44 649.49
08.0.316.00	Loyer parking CCA + divers	Fr.	604.33

08.0.332.00	Amortissements complémentaires	Fr.	312 902.60
10	ETAT CIVIL		
10.0.319.00	Frais divers	Fr.	3 593.35
10.0.352.00	Participation arrondis. Bernex	Fr.	1 438.00
14	INCENDIE ET SECOURS		
14.0.311.00	Achat mobilier, machines, véhicule	Fr.	1 759.20
14.0.314.00	Entretien bouches à eau	Fr.	12 239.91
14.0.318.00	Honoraires et prestations	Fr.	2 130.05
16	PROTECTION CIVILE		
16.0.332.00	Amortissements complémentaires	Fr.	70 958.00
21	ECOLES PUBLIQUES		
21.0.311.00	Achat mobilier, machines, véhicule	Fr.	69 396.20
21.0.314.00	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	13 464.70
21.0.317.00	Dédommag. courses scolaires	Fr.	206.40
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE		
30.0.318.00	Honoraires et prestations	Fr.	2 187.30
33	PARCS ET PROMENADES		
33.0.314.00	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	6 449.70
33.0.318.00	Honoraires et prestations	Fr.	320.35
35	AUTRES LOISIRS		
35.0.318.00	Sorties et Noël des aînés	Fr.	3 378.99
35.0.365.00	Subventions colonies de vacances	Fr.	210.00
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE		
54.0.318.00	FAS'e / BUPP	Fr.	2 278.70
62	ROUTES COMMUNALES		
62.0.312.00	Eclairage des chaussées	Fr.	3 397.40
62.0.313.00	Achat fournitures et marchandises	Fr.	4 134.90
62.0.318.00	Honoraires et prestations	Fr.	3 252.05
65	TRAFIC REGIONAL		
65.0.313.10	TPG, achats billets UNIRESO	Fr.	100.00
65.0.313.11	CFF, achat billets journaliers	Fr.	885.70
65.0.314.00	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	15 320.00
71	APPROV. ET PROTECTION DES EAUX		
71.0.314.00	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	10 277.41
74	CIMETIERE, COLUMBARIUM, CREMATOIRE		
74.0.311.00	Achat mobilier, machines, véhicule	Fr.	166.40
74.0.314.00	Entretien immeubles par des tiers	Fr.	80 000.00
90	IMPOTS		
90.0.330.00	Pertes sur débiteurs	Fr.	101 726.65
90.0.346.00	Comp. financ. communes françaises	Fr.	371.49
90.0.351.00	Frais de perception des impôts	Fr.	4 811.94
95	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER		

95.0.330.03	Amortissement cent. photovoltaïque	Fr.	4 131.00
-------------	------------------------------------	-----	----------

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

5. Election des membres du bureau du Conseil municipal

Président : M. Olivier JUNGO

Vice-président : Mme Claire-Lise HALDEMANN

Membre : M. Marc BRÜDERLIN

Secrétaire : M. Henri GANGLOFF

Le dévouement de ces personnes est remercié par les applaudissements des conseillers.

6. Autres propositions de motions et résolutions

Mme la Présidente du Conseil municipal a reçu une motion «sur le siège». Il s'agit d'une motion concernant la participation de la commune d'Avusy au festival Antigél 2015.

Mme CERUTTI lit la motion et demande qui est pour l'entrée en matière ?

Unanimité

Les conseillers n'ont aucune question.

M. FLECK précise que l'éventail des possibilités et des coûts est très large. Personnellement, il trouve logique que la commission sociale poursuive vu le travail déjà effectué.

Pour le coût, l'ordre de grandeur se situe entre Fr. 4'000,-- et 5'000,--. La démarche est originale.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, c'est à l'unanimité que le Conseil municipal approuve la motion qui invite M. le Maire à :

- répondre favorablement à la sollicitation de la directrice administrative du Festival Antigél pour une participation de la commune d'Avusy à l'édition 2015 qui se déroulera du 24 janvier au 8 février 2015.
- associer la commission sociale à l'élaboration du projet notamment sur les questions relatives au type de projet et au choix du lieu.

7. Rapports des commissions

7.1 Commission des travaux

- Entretien des routes : les devis doivent être contrôlés, mais il faut compter à peu près Fr. 314'000,-- pour réaliser les travaux listés en priorité. Les autres travaux divers estimés par M. GARDI, s'élèveraient environ à Fr. 80'000,--. La somme prévue au budget est d'un montant de Fr. 250'000,--.

A l'Exécutif de définir à quel rythme réaliser ces travaux et par lequel commencer. La commission apprécie qu'il y ait une ligne directrice claire et que ce dossier soit bien suivi.

M. GARDI précise que sur les cinq entreprises sollicitées, quatre ont répondu et deux se valent au niveau inférieur et les deux sont proches au niveau supérieur.

Il reste encore à savoir si le Conseil municipal décide de réaliser ces travaux en investissement ou en fonctionnement.

Il faut encore savoir qu'il est bien plus avantageux de réparer de grandes portions de routes et il ne faudrait pas non plus oublier les Allues, Néry, rampe Jardin de Cocagne,

chemin d'accès du Cercle des Jeunes, Pré-Recoux, etc. Il faut encore prévoir la route de Chancy, le carrefour d'Avusy et l'éclairage de celui-ci.

Bref, il faudrait savoir si le Conseil municipal est d'accord que cette somme soit passée dans les investissements, car nous n'arriverons pas à tout englober dans le budget de fonctionnement (Fr. 215'000,-- en investissement et Fr. 240'000,-- en fonctionnement, par exemple).

M. BUBLOZ : la commission finances en discutera la prochaine fois et pour bien faire, il souhaiterait que le détail lui soit transmis à cette occasion.

M. ETIENNE : il faut que le Conseil municipal ait une proposition de l'Exécutif sous forme d'un projet de délibération, qui puisse être étudié en commission finances.

M. GOY pense que pour ce genre de dossier, la commission des travaux devrait avoir un lien automatique avec la commission finances.

M. GARDI : la liaison a été faite par les Fr. 240'000,-- qui ont été mis au budget. Les travaux étant plus importants que prévu, et pour autant que nous voulions les réaliser encore cette année, la question se pose maintenant de savoir si une somme peut être imputée dans les investissements.

M. ETIENNE : il était prévu d'avoir un état des recettes pour la prochaine commission finances pour savoir où nous en sommes cette année. Dès lors, nous pourrions y voir plus clair. Il pense que la commune peut se permettre d'entreprendre l'ensemble des travaux prévus et le fait de passer une partie de ceux-ci en investissement lui convient.

M. GANGLOFF rappelle que dès qu'une somme dépasse Fr. 100'000,--, c'est de l'investissement.

M. BUBLOZ demande si vraiment tout a été listé dans ces prévisions ?

M. GARDI : pour les priorités, oui. Le reste représente des bricoles.

M. GAILLARD : c'est chiffres sont relatifs à ce qui avait été présenté au départ.

7.2 Commission sociale

- Festival Antigél : cf. motion point 6 ci-dessus.
- Mémoire des aînés : suit son cours. La commission a listé les thèmes qui doivent apparaître. Des questions se posent : faut-il compléter les entretiens ? Quel format pour cette brochure ? A qui l'adresse-t-on ? Il faut trouver le fil conducteur, les images et il faut que ce livre soit facile à lire, etc.
- Easyvote : suit son cours.
- Fête de la musique : la commission a décidé que cette fête sera encore organisée comme d'habitude pour cette année, mais uniquement le samedi. Ce sujet sera rediscuté pour 2015.

7.3 Commission finances

Cf. vote du budget et crédits budgétaires supplémentaires 2013.

8. Fixation des dates des prochaines commissions

- Mardi 06.05.14 à 20h.30 commission environnement
- Mercredi 07.05.14 à 20h00 commission ad hoc Portier
- Jeudi 08.05.14 à 18h.30 commission économie (Mme CERUTTI, MM. GOY et JUNGO exc.)
- Lundi 19.05.14 à 20h.30 commission sociale
- Lundi 26.05.14 à 20h.30 commission finances
- Lundi 02.06.14 à 20h.30 commission travaux (M. BUBLOZ exc.)

9. Questions et divers

- 9.1 M. GAILLARD remercie pour la mise à disposition d'un ordinateur dans la salle des commissions.
M. GANGLOFF rappelle qu'il faut informer le secrétariat si une commission ou un conseiller devait en avoir besoin, car l'ordinateur est rangé à la mairie.
- 9.2 M. GAILLARD : lors de la dernière séance du Conseil municipal où a été discutée la question de la piste cyclable sur la route de Sézegnin, M. JEMMELY avait dit qu'il n'avait pas été possible de la réaliser parce qu'il n'avait pas été possible d'avoir 7 m. de gabarit sur l'ensemble de la route.
M. JEMMELY : ce n'est pas à cause des 7 m., mais la difficulté résulte de l'achat des terrains pour la réalisation de cette piste cyclable.
- 9.3 Mme HALDEMANN : où en est le dossier des containers-terriers ?
M. GARDI : la demande d'autorisation est partie. Il attend encore des compléments pour les containers prévus à la sortie d'Athenaz. Il y a également un problème pour ceux prévus sur la route de Sézegnin, car il s'agit d'une route cantonale.
Ensuite, il y a la question financière...
Si l'autorisation est délivrée rapidement, les containers seront installés cette année.
M. JEMMELY : les chiffres seront transmis dans le listing des investissements destiné à la commission finances.
- 9.4 Mme HALDEMANN trouve que les réponses pour les jeunes qui ont postulé pour un job d'été ont été reçues tardivement, alors qu'elles étaient négatives.
M. GANGLOFF explique que pour les jeunes qui sont disponibles uniquement en août, la réponse a été négative car les travaux se font en juillet. Cette année, nous n'avons besoin que de deux personnes en juillet, puisque le nouvel employé communal sera engagé.
Il faut également savoir que nous essayons d'opérer un roulement chaque année et cette année, nous avons choisi deux filles qui vont faire chacune trois semaines.
Mme HALDEMANN et M. GOY pensent qu'il serait bien d'informer sur notre manière d'engager les jeunes pour l'été, afin d'éviter tous les blablas.
M. GANGLOFF : ça n'est pas possible, car nous adaptons chaque année. Cette façon de faire est une première et nous verrons bien si ça marche. Peut-être que ce sera différent l'année prochaine. En ce qui concerne les réponses tardives, les offres nous sont parvenues courant février et nous avons répondu à tout le monde au mois d'avril.
- 9.5 M. FLECK : sorties des aînés : jeudi 19 juin. Participeront : Mmes CERUTTI et HALDEMANN, ainsi que MM. BRÜDERLIN et JUNGO.
Séance d'information CapEmploi : jeudi 5 juin. Participeront : Mmes CERUTTI et HALDEMANN, ainsi que MM. BONAÏTI et JUNGO.
Fête de la musique : samedi 21 juin. Excusés : MM. BUBLOZ, ETIENNE et JUNGO. Mme HALDEMANN sera présente le matin.
Mme VENDEIRA demande s'il est possible de prévoir un tournus de présences pour la fête de la musique ?
- 9.6 M. BUBLOZ : où en sommes-nous pour la liaison Sézegnin – Athenaz ?
M. GARDI : nous sommes en attente du retour de la Surveillance des communes pour validation.
- 9.7 M. JUNGO : y a-t-il des retours concernant le slogan pour Avusy ?
M. JEMMELY : des choses sympathiques sont arrivées à la Mairie, mais aucun choix n'a été fait.
- 9.8 Mme VENDEIRA : quels sont les résultats de la course du Coteau ?
Notre équipe a terminé 6^{ème} sur 10 et en individuel, M. BRÜDERLIN a terminé 2^{ème}.
- 9.9 Mme VENDEIRA : avons-nous des nouvelles de Laconnex pour la route de Forestal ?

- M. GAILLARD : ce sujet sera abordé à l'occasion de la prochaine commission des travaux.
- 9.10 Mme VENDEIRA profite de l'occasion pour remercier M. GANGLOFF pour sa disponibilité.
- 9.11 M. GOY aimerait savoir quand il est prévu de décorer la salle du Conseil municipal ? Il pense qu'il faudrait aussi prévoir de quoi afficher des plans, par exemple.
- M. JEMMELY : cet été, pour la rentrée de septembre.
- 9.12 M. ETIENNE : une séance avec M. HODGERS est-elle prévue ?
- M. JEMMELY : ce conseiller d'Etat ne nous a toujours pas répondu, et ce malgré toutes nos relances.
- Nous le rencontrons le 6 juin, mais ce n'est pas du tout pour parler des gravières.
- M. ETIENNE : comment faut-il procéder pour que le Conseil municipal puisse également s'entretenir avec lui ?
- M. JEMMELY n'en sait rien puisque l'Exécutif n'arrive déjà pas à fixer un rendez-vous. Il profitera de parler à M. HODGERS lors du voyage de l'ACG à la fin de semaine.
- 9.13 M. BUBLOZ informe qu'il est absent le 2 juin et se fera remplacé pour la commission des travaux.
- 9.14 M. JUNGO : où en est la révision du règlement du Conseil municipal ?
- M. GANGLOFF : il y a seulement une partie d'un article à modifier pour que cela réponde vraiment au nouveau fonctionnement. Différents articles sont par contre imprécis, et il faudrait profiter de les revoir également. L'Exécutif avait pensé attendre la nouvelle législature pour effectuer ce travail.
- 9.15 M. GANGLOFF attire l'attention sur le fait que deux séances sont prévues demain, une commission environnement et une séance avec la police et les magistrats de la Champagne, pour laquelle le beamer et l'écran sont nécessaires.
- Il propose que la commission se tienne à la salle du Conseil municipal.
- 9.16 Pour sa dernière séance en tant que présidente du Conseil municipal, Mme CERUTTI aimerait remercier les conseillers pour cette année qui s'est bien passée, avec plus ou moins de bavardages.
- Elle regrette toutefois, que certains donnent l'impression d'aller à l'abattoir quand ils se rendent aux séances et trouve également dommage de constater la méfiance de certains envers l'Exécutif, alors que tous autour de la table, travaillent pour la même chose.
- Elle tient à souligner que la séance de ce soir était super et détendue.
- Enfin, elle remercie les secrétaires et le bureau du Conseil municipal.

La séance est close à 20h.

Comme le veut la tradition après l'approbation des comptes, le Conseil municipal est invité à un repas chez CASA.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :